

CONCOURS GEOPHOTO

*« Engager les élèves dans une expérience géographique sensible des lieux et des territoires
à travers une expression photographique »*

2019-2020

« TERRITOIRE(S) EN MOUVEMENT »

Ce concours, piloté par l'Inspection pédagogique régionale d'histoire-géographie, en partenariat avec la Délégation Académique à l'Education Artistique et Culturelle et la participation du département de géographie de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de l'académie de Nice, a pour enjeu d'engager les élèves dans un questionnement d'ordre géographique sur un territoire de proximité.

Cette approche offre aux élèves l'opportunité d'interroger leur rapport sensible et personnel aux territoire(s) et de rendre compte de cette expérience à travers une production photographique. Ils peuvent pour cela, accompagnés par leurs professeurs, s'appuyer sur deux textes de géographes présentés en annexe.

Pour l'enseignement de la géographie sensible, on pourra consulter sur le site académique, la rubrique « habiter et géographie sensible » dans les « ressources pédagogiques ».

Ce concours s'adresse à toutes les enseignantes et tous les enseignants d'Histoire-Géographie et les professeurs et les professeures des écoles, seuls ou à plusieurs, qui souhaitent faire participer leurs classes en :

- Cycle 3 (premier et second degré)
- Cycle 4 collège
- Lycée général, technologique et professionnel

La production attendue :

En réponse au thème de l'année, chaque classe ou regroupement de classes par cycle, propose **au maximum deux photographies** de bonne qualité pour un éventuel tirage papier, accompagnées d'un titre et d'indications précisant l'adresse, la date et l'heure de la prise de vue.

Candidature et participation au concours :

La demande de participation se fait en ligne par voie hiérarchique sous couvert du chef d'établissement ou de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription du premier degré. À l'adresse suivante : concours.geophoto@ac-nice.fr à partir du 16 septembre 2019 et au plus tard le **mardi 15 octobre 2019**.

Une confirmation d'inscription sera envoyée par courriel, le nombre de places étant limité.

Dans un second temps, les photographies pourront être envoyées jusqu'au **mercredi 18 mars 2020**, à une adresse qui vous sera communiquée pour être visibles par les membres du jury.

Le Jury, présidé par M. le Recteur de l'académie de Nice, composé de représentants de l'Education nationale, de représentants du Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL), de l'Université de Nice et de photographes, se réunira dans la semaine du 23 au 27 mars 2020 et sélectionnera les lauréats. **L'annonce des résultats** du concours et la présentation de l'exposition virtuelle aura lieu **le vendredi 3 avril 2020** au 110 Bis du Rectorat de Nice, à la date de « la Nuit de la géographie », manifestation organisée nationalement.

Les critères de sélection :

- La prise en compte du thème et la pertinence géographique.
- La prise en compte du médium photographique.
- L'intérêt et l'originalité de la production.

Ressources pour le thème : « TERRITOIRE(S) EN MOUVEMENT »

Extrait de Michel Lussault, L'expérience de l'habitation, *ANNALES DE GÉOGRAPHIE*, N° 704 /2015, et de Sylvie Brunel, *Géographie amoureuse du monde*, JC Lattes, 2011

Michel Lussault, L'expérience de l'habitation, ANNALES DE GÉOGRAPHIE, N° 704 /2015, p. 406 à 423

L'image réfléchit ; son miroitement nous renvoie quelque chose de ce que nous observons en elle et quelque chose de nous qui la regardons - mais quoi au juste ? Alors, on ne doit pas hésiter : il faut, même si cela n'est pas facile, car un document visuel déroute autant qu'il paraît stabiliser ce qu'il présente, essayer de penser avec les images, d'autant que lorsqu'on en contemple une vraiment, avec attention, on s'aperçoit qu'elle offre toujours plus que ce qu'elle montre. Elle est sans cesse excédée par les associations et les télescopages d'idées qu'elle provoque, par les paroles qu'elle fait naître, par ce qu'elle contient de réminiscences et d'échos (volontaires ou incidents) d'autres iconographies, ce qui peut emmener la « réflexion » de l'observateur bien au-delà de ce à quoi il s'attendait. C'est pourquoi j'ai toujours aimé travailler les images qui n'ont pas été fabriquées explicitement pour nourrir le propos du géographe [...], car ce qu'elles livrent n'est jamais « pré-vu » d'avance mais se révèle seulement à mesure qu'on les pousse au-delà de ce qu'elles dénotent au premier regard, sans jamais pour autant les forcer, les éloigner complètement de ce qu'elles exposent. Il ne s'agit pas de les trahir par une interprétation qui n'en ferait que des prétextes rapidement oubliés au profit de la glose, mais de jouer au maximum de leur capacité de signification — et j'adopte là une perspective inspirée de la sémiologie, de l'anthropologie et de la philosophie du visuel [...]. Il importe de prendre au sérieux ce que l'imagerie fait apparaître et, aussi, escamote, mais également ce qu'elle « raconte » pour peu qu'on « l'écoute » [...] et de tenter alors de saisir ce qu'elle peut nous apprendre de la relation des humains à leurs espaces de vie. [...]

Sylvie Brunel, Géographie amoureuse du monde, JC Lattes, 2011 p. 11 à 18

Je suis amoureuse du monde. Je le trouve beau, accueillant, hospitalier partout où l'homme à imprimer sa marque, façonner les paysages, apprivoiser l'eau, reverdi le désert, créé des parcs. L'être humain a transformé la planète en jardin. C'est dans les forêts profondes, les hautes montagnes les étendues arides ou gelées qu'il perd ses repères et devient vulnérable.

C'est lorsqu'il abandonne un territoire que celui-ci s'ensauvage, devient friche, ronces et orties, se ferme au promeneur, broussaille impénétrable qu'il faut contourner. [...]

J'aime le monde habité par l'homme parce qu'il s'adoucit, devient riant. Les terrasses minutieuses qui bordent le Duro au Portugal, la beauté de la Camargue, volontairement ensauvagée et devenue sanctuaire pour les oiseaux, le viaduc de Millau qui jette son arche géante au-dessus du Tarn, la route de Key West, sautant d'île en île pour relier la Floride à son archipel, les jardins d'Abou Dhabi qui verdissent le désert des déserts... Les mille facettes du monde habité par l'homme sont pour moi source d'émerveillement constant. [...]

En un demi-siècle d'existence, j'ai sillonné la planète, vu les milliers de paysages, traversé des dizaines de pays. Pour comprendre comment l'homme occupe la terre, j'ai choisi de devenir géographe. Strabon définissait la géographie comme la science du monde habité par l'homme.

Elle est une discipline fabuleuse pour saisir ce que cachent les paysages. La résidence apparente mérite toujours d'être interrogé : pourquoi se présentent-ils ainsi pourquoi ces arbres, ces villages, ces routes ? Aurait-il pu être différents ? L'ont-ils été un jour ? Tout paysage est un palimpseste d'une histoire humaine qui a évolué, modifiant l'inscription de l'homme sur la terre. Partout les civilisations laissent des empreintes. La géographie permet de les décrypter, science à mi-chemin entre la physique terrestre et la littérature, mais une littérature appliquée à l'espace. Être géographe, c'est lire le monde.

Voyager, interroger les paysages, savoir comprendre la profondeur des territoires, lier les hommes à leurs milieux – ces milieux qui conditionnent leur usage du monde, mais qu'ils savent aussi transformer pour les façonner selon leurs attentes et leurs besoins-, voilà la force de la géographie.

CONCOURS PHOTO # GEO

concours.geophoto@ac-nice.fr avant le mardi 15 octobre 2019

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom de l'enseignant responsable :

Courriel académique :

Nom et adresse de l'établissement :

.....

.....

Courriel :

Téléphone établissement :

Classe(s) ou regroupement de classes concernées :

.....

.....

Éléments à fournir pour l'inscription :

- Formulaire d'inscription dûment rempli et signé par l'enseignant et le chef de l'établissement ou l'IEN de circonscription

- Règlement accepté et signé par l'enseignant et le chef de l'établissement ou l'IEN de circonscription

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

Fait à, le

Signature de l'enseignant

Signature du chef de l'établissement
ou de l'IEN de circonscription

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO # GEO 2019-2020

Article 1 : Organismes

L'académie de Nice et l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de Nice organise un concours photographique de géographie piloté par l'Inspection pédagogique régionale d'histoire-géographie en partenariat avec la Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle et la participation du département de géographie de l'INSPE.

Article 2 : Objets

Les photographies doivent être réalisées depuis un appareil photo argentique, un appareil numérique ou téléphone mobile, type Smartphone. La participation à ce concours est entièrement gratuite. Les modalités et spécificités sont définies dans les articles de ce règlement.

Article 3 : Candidats

Ce concours s'adresse aux classes : primaires de cycle 3, collèges et lycées de l'académie de Nice. Cette condition doit être remplie pour que l'inscription soit valable. Les organisateurs se réservent le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

Article 4 : Modalités de participation et cahier des charges

Les demandes de participation se font du 16 septembre 2019 au 15 octobre 2019 inclus par courriel à l'adresse suivante : concours.geophoto@ac-nice.fr.

Les pièces à joindre sont les suivantes :

- Formulaire signé par le chef de l'établissement ou l'IEN de circonscription
- Le règlement signé par le chef de l'établissement ou l'IEN de circonscription

Article 5 : techniques

Les photos devront être envoyées sur la plateforme dédiée au concours.

Elles devront être au format numérique en JPG, PNG et de bonne qualité pour un éventuel tirage papier. Les photos seront sauvegardées et envoyées comme suit :

Nometablissement+Titre.Jpeg

Article 6 : sélection

La sélection des photographies soumises sera effectuée par un jury qualifié, présidé par M. le Recteur de l'académie de Nice et composé de représentants de l'Education nationale, de représentants du Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL), de l'Université de Nice et de photographes. Les membres du jury s'appuieront pour leur choix sur les critères suivants :

1. Inscription au concours et respect du règlement
2. Prise en compte du thème et pertinence géographique
3. Prise en compte du médium photographique
4. Intérêt et originalité de la production

Article 7 : Obligations

Les photographies doivent obligatoirement respecter le thème du concours « Territoire(s) en mouvement » et être conformes aux dispositions légales en vigueur. Elles ne doivent notamment pas porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur. Par ailleurs, la violation de ces dispositions peut entraîner des poursuites disciplinaires et/ou pénales à l'encontre de l'auteur des faits. Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

Le participant déclare et garantit :

- être l'auteur de la photo postée pour le concours et par conséquent titulaire exclusif des droits de propriété littéraire et artistique à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public de la photo*
- avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes propriétaires des biens représentés, de telle sorte que la responsabilité des sociétés organisatrices ne puisse pas être engagée du fait de l'utilisation de ladite photo dans le cadre du présent concours.*
- Afin d'éviter tout problème de droit à l'image, aucun individu figurant sur les photographies déposées ne doit être reconnaissable.*

Article 8 : Prix

Le jury désigné par les organisateurs sélectionnera les meilleures photographies et attribuera quatre prix.

Article 9 : Informations légales

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », tout participant est informé de ce que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Le participant est informé qu'il bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles le concernant.

Article 10 : Autorisations et responsabilités

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables des problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature. Dans le cadre du concours, les concurrents autorisent l'ensemble des partenaires à utiliser librement les photographies qui leur auront été adressées pour la sélection, et qui seront exclusivement utilisées à des fins de communication, dans le cadre du concours photos. Le participant au concours cède donc gratuitement aux organisateurs les droits de diffusion, de reproduction, de représentation et d'adaptation de ces photographies, pour toute exploitation non commerciale, sur tous supports électroniques (lettres électroniques, site web, réseaux sociaux...) et papiers liés à la communication (brochures, affiches...) de l'académie de Nice.

Ces photographies pourront être publiées avec mention de l'identité de leurs auteurs :

- sur internet (site de l'académie de Nice) et les réseaux sociaux de l'Académie de Nice,*
- dans les publications de l'académie de Nice,*
- dans les médias dans le cadre de la promotion des résultats du concours.*

Article 11 : Date limite

La date d'inscription : du 16 septembre 2019 au 15 octobre 2019 inclus.

La date limite de dépôt ou d'envoi des photos est fixée : mercredi 18 mars 2020.

Article 12 : Remise des prix et exposition des œuvres

Une sélection des photographies sera exposée lors de la journée de restitution du concours le vendredi 3 avril 2020 au 110 Bis du Rectorat de l'académie de Nice, à la date de « la Nuit de la géographie », manifestation organisée nationalement.

Une exposition virtuelle sera disponible ultérieurement pour accéder à l'ensemble des productions.

Article 13 : Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Causes d'invalidation de la participation :

- Envois non conformes : photos non jointes ou jointes sous un format inapproprié, fichier non reconnu ou endommagé ;*
- les indications d'identité et/ou une adresse fausse ou envoyées à une mauvaise adresse électronique ;*
- la réception des photographies postérieurement au mercredi 18 mars 2020, la datation et l'heure de réception faisant foi.*

J'ai pris connaissance et j'accepte le règlement,

Fait à, le

Signature du chef de l'établissement
ou de l'IEN de circonscription